



Val de Drôme
en Biovallée

N°17 - AUTOMNE 2018

« LE RAM' mots »

Édito,

SOMMAIRE

Édito,

➤ P.1 : In'formations

➤ P.2 et p.3 : Comment répondre aux besoins fondamentaux des enfants lors des temps d'accueil collectif au Relais ?

➤ P. 4 : Bibliographie Nouveautés Pajemploi

Ce nouveau numéro du RAM'mots met l'accent sur quelques-unes des valeurs qui nous animent notamment pendant les temps d'accueil collectif du RAM.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture,

Les animatrices du relais, Stéphanie, Eve, Coralie et Anne

➤ In'formations

8 assistantes maternelles de la CCVD suivent actuellement une formation « éveil de l'enfant de moins de 3 ans » qui a pour but d'aborder les différentes pédagogies autour de l'accueil des tout petits.

La formation continue permet aux assistantes maternelles d'actualiser leurs connaissances, d'être reconnues en tant que professionnelles, de partager avec des collègues, de se repositionner parfois dans l'accueil de certaines situations...

Bref, entièrement pris en charge (ne coûtant rien aux employeurs ni aux salariés), ce droit à la formation est bénéfique pour tous !

Formations programmées par le RAM en 2019

➤ En janvier, remise à niveau en Sauveteur Secouriste du Travail (19/01) avec l'organisme de formation Infans.

➤ De janvier à mai : 2 groupes sur la langue des signes avec l'École Santé Social Sud Est de Valence.

➤ Formation autour du portage des enfants et des postures adaptées.
En attente de propositions des organismes de formation.

➤ À l'automne, une formation initiale en Sauveteur Secouriste du Travail probablement avec Infans.

Vous pouvez également prendre contact directement avec les organismes de formation pour connaître les dates et formations programmées sur une période donnée. C'est pourquoi nous vous transmettons régulièrement des informations lorsque nous en recevons.

Les animatrices vous accompagnent pour la mise en place d'une formation, si une thématique disponible dans le catalogue Ipéria vous semble intéressante. N'hésitez pas à nous en parler, à en échanger avec vos collègues. Nous pourrions alors faire le lien avec les organismes de formation, informer l'ensemble des assistantes maternelles, vous aider à remplir le dossier d'inscription...

Communauté de communes
du Val de Drôme en Biovallée
Écosite du Val de Drôme
96 ronde des Alisiers
26400 Eurre
valdedrome.com

➤ Service communication, nov. 2018.
© Anne Mounier

➤ Comment répondre aux besoins fondamentaux des enfants lors des temps d'accueil collectif du RAM ?

Les assistantes maternelles participent à l'épanouissement des enfants qu'elles accueillent. Pour cela, certaines ont choisi de fréquenter les temps d'accueils collectifs du RAM.

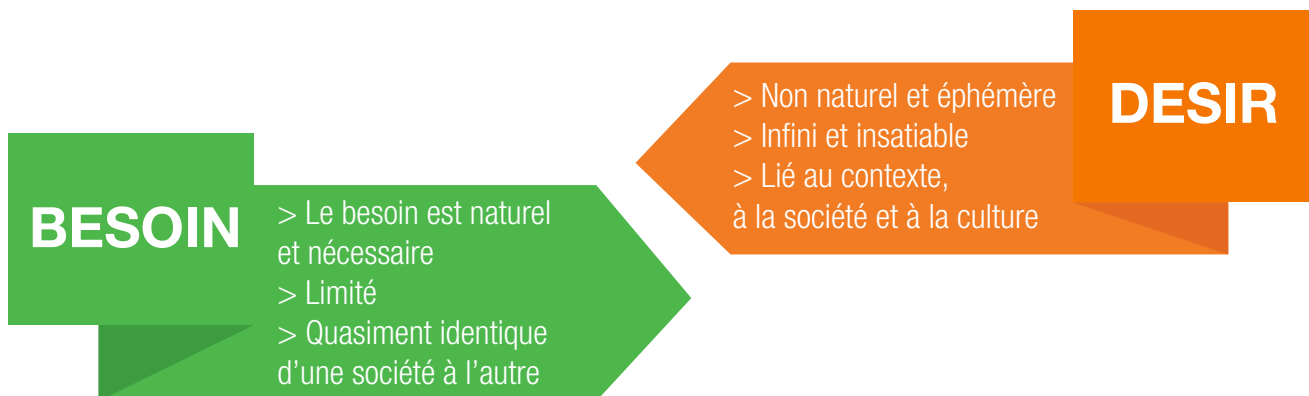
Ce dernier accompagne les parents et les assistantes maternelles à organiser l'accueil individuel des enfants et à sa mise en œuvre. Au centre de ses missions se trouve l'enfant, la qualité de son accueil et la prise en compte de ses besoins.

Les animatrices du relais œuvrent, auprès des assistantes maternelles et avec celles-ci, pour que les besoins spécifiques des jeunes enfants soient reconnus et satisfaits au mieux, en particulier lors des temps d'accueil collectif.

Cet article vous propose un rappel des besoins fondamentaux des jeunes enfants et une réflexion sur le rôle des adultes dans le jeu de l'enfant, en lien avec les temps d'accueil collectif du relais.



> Ne pas confondre besoin et désir



Un enfant dont les besoins sont comblés se sent bien intérieurement et se comporte sereinement.

« Jouer en présence » : les conditions d'un jeu absorbant et paisible pour l'enfant

Le jeune enfant va apprendre à faire seul grâce à la présence de l'adulte et à son lien d'attachement avec lui. C'est en trouvant réconfort et ré-assurance auprès de l'adulte qu'il s'en éloignera sereinement, de façon progressive et douce.

Porter le tout petit, le câliner, autant qu'il en a besoin et qu'il est possible (et non seulement pour notre propre plaisir), c'est répondre à un besoin aussi fondamental que trouver le temps de soigner l'enfant (hygiène, repas...).

Proposer à l'enfant des temps de jeu sur le tapis en restant avec lui permet de le rassurer. Lorsqu'il est prévenu et qu'il peut garder le contact (paroles, regard), l'enfant peut accepter que l'adulte s'éloigne. Prendre le temps de s'éloigner n'est pas du temps « perdu » puisqu'ensuite l'apaisement de l'enfant libère l'adulte.

La proximité avec l'adulte rassure l'enfant au point qu'il prendra plaisir à jouer seul, à se mouvoir, à découvrir l'espace. En toute sécurité, au fur et à mesure de l'acquisition de ses compétences motrices, il pourra ainsi s'éloigner progressivement, être de plus en plus absorbé par ses tâches et de plus en plus longtemps.

Lorsque l'enfant marche ou se déplace, la tâche de l'adulte est de faire tout son possible pour qu'il puisse passer son temps à jouer sereinement. En assurant sa sécurité (physique, mais aussi relationnelle), en proposant un aménagement de l'espace adapté et disposé avec soin, en mettant à disposition des jeux choisis avec goût et variété.

Lors des temps collectifs, les enfants jouent « librement ». Le rôle des adultes est d'être disponible à ce qu'ils vivent en répondant de façon ajustée, en observant, en restant connecté à ce qu'il se passe. L'activité des enfants est à prendre au sérieux. A travers leurs jeux, ils réalisent leurs propres expériences, désirs et aspirations. Les enfants jouent parce qu'ils y éprouvent de la joie. Ils prennent aussi plaisir à inviter l'adulte dans leur jeu. Le jeu, c'est leur monde à eux !

Dans ce cas, il est important de veiller à ne pas devenir le personnage principal du jeu et de respecter leur imaginaire. Les adultes, animatrices et assistantes maternelles ont pour attention dans ce lieu de respecter et de répondre aux besoins de chaque enfant.

> Bibliographie

- « Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant - 10 grands principes pour grandir en toute confiance ». Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, 2017.
- « Les besoins fondamentaux de l'enfant », L'assmat magazine, octobre 2018.
- « S'attacher à l'adulte, Un besoin vital », L'assmat magazine, novembre 2018.
- « Poser des limites respectueusement en dix points », Catherine Dumonteil-Kremer. Elever son enfant autrement, décembre 2011.
- « Les lois naturelles de l'enfant », Céline Alvarez. Edition des Arènes, 2016.
- « La naissance d'une famille : ou comment se tissent les liens », Thomas Berry Brazelton. Essais, 2009.
- « Les compétences du nouveau-né », Marie Thirion. Albin Michel, 2002.
- « Pour une enfance heureuse », Catherine Gueguen. Pocket, 2015.
- « Les tâches de l'adulte concernant l'activité ludique des enfants », Anna Tardos, Eres, 2017.

> Nouveautés Pajemploi

> La deuxième phase de la mesure de hausse du pouvoir d'achat est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Comme au 1^{er} janvier, il appartient à l'employeur de revaloriser la rémunération de sa salariée.

Elle s'applique aux salaires versés et déclarés pour la période d'emploi d'octobre et implique la suppression de la cotisation salariale d'assurance chômage.

En conséquence, la rémunération nette de la salariée est revalorisée et ne nécessite pas la mise en place d'un avenant au contrat de travail. Pour obtenir le nouveau salaire horaire net, un estimateur dédié est à disposition sur le site : <https://www.pajemploi.urssaf.fr>, rubrique « Simulateurs ».

> À compter du 1^{er} mars 2019, un nouveau dispositif de versement du Complément libre choix du Mode de Garde (CMG) va être mis en place.

Son objectif est de simplifier les démarches des employeurs d'assistantes maternelles ou de garde à domicile et mieux sécuriser le paiement du salaire. Les employeurs pourront bénéficier d'un service en ligne « tout en un » qui, soumis à l'accord de l'employeur et de la salariée, proposera :

- le prélèvement du salaire de l'assistante maternelle sur le compte de l'employeur
- le versement du salaire directement à l'assistante maternelle.

Retrouvez cette présentation sur le site : <https://www.pajemploi.urssaf.fr>, rubrique «CMG : tout devient plus simple en mars 2019 ». Des informations détaillées seront diffusées à partir de décembre 2018.